

CONTRAT D'ENGAGEMENT

DECOUVERTE DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE ET DES MODALITES DE SELECTION

Entre :

L'Institut de Formation du Centre Hospitalier de Maubeuge, représenté par sa Directrice par Interim, Madame Pascale LANNOY.

Enregistré sous le numéro 31.59.P0094.59 auprès du Préfet de Région Nord Pas-de-Calais

Numéro SIRET : 265 906 958 000 29 - Code APE : 8542 Z : Enseignement supérieur

Ci-après « l'Institut de Formation du Centre Hospitalier de Maubeuge »,

Et,

M _____

Adresse : _____

Ci-après « le candidat »,

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet de régler les modalités administratives et financières relatives à la « découverte de la formation Aide-Soignante et des modalités de sélection 2023 ».

Article 2 : Déroulement et coût de la formation

| | |
|---------|--|
| DUREE : | 30/05/23 au 02/06/23 soit 4 jours |
| LIEU : | Institut de Formation du Centre Hospitalier de Maubeuge 13 Boulevard Pasteur – 59600 MAUBEUGE |
| PRIX : | 120 € |

Le candidat s'engage à prendre en charge le coût correspondant à la formation

Article 3 : Conditions de prise en charge financière de la formation

Toute formation commencée est due dans sa totalité.

Ce montant reste dû dans sa totalité à l'Institut de Formation du Centre Hospitalier de Maubeuge par le candidat.

En cas d'arrêt définitif en cours de formation, le montant du coût de la formation reste acquis à l'Institut de Formation.

Une dispense totale ou partielle du règlement de la formation peut être accordée en cas de motif légitime et impérieux, à l'appréciation de la Direction de l'Institut de Formation du Centre Hospitalier de Maubeuge, sous réserve d'en faire la demande par lettre recommandée avec accusé de réception.

ANNEXE 1

Article 4 : Facturation de la formation

Le paiement est exigé par chèque d'un montant de 120 euros à l'ordre de : « Régie de l'IFI » lors de l'inscription à la formation.

Article 5 : Obligation du candidat

Présence à la formation :

- Le candidat s'engage à être présent à la formation en présentiel à l'IFI/IFAS du Centre Hospitalier de Maubeuge.
- En fin de session, une attestation de formation sera remise aux candidats présents à la totalité de la formation.
- D'une manière générale, le candidat s'engage à respecter le règlement intérieur institutionnel spécifique à la formation qu'il va suivre figurant en **annexe 2**.

Article 6 : Assurance spécifique durant la période de formation

Responsabilité civile et risques professionnels :

- Le candidat possède une responsabilité civile personnelle.
- Le candidat doit avoir une couverture sociale.

Article 7 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le candidat, bénéficie d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'Institut de Formation du Centre Hospitalier de Maubeuge par lettre recommandée avec accusé de réception.

- J'accepte et je m'engage à respecter le règlement intérieur institutionnel figurant en annexe 2
- J'accepte et je m'engage à respecter les clauses du présent contrat d'engagement.

Fait à Maubeuge, le.....

Signature du candidat,
Précédée de la mention « lu et approuvé »

*Signature du Représentant légal pour les candidats de moins de 18 ans
(père ou mère) obligatoire*

Pascale LANNOY
Directrice par Interim des Instituts
de Formation